



Conseil économique et social

Distr. générale
25 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-troisième session

4-13 février 2015

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain

Déclaration présentée par International Movement ATD Fourth World, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Un développement social qui ne laisse personne de côté

Introduction

Nous nous félicitons du thème de la cinquante-troisième session de la Commission du développement social : « Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain » et nous acceptons l'entreprise d'examen de notre progrès collectif et de documenter les leçons tirées. Les mutations rapides des économies nationales, des collectivités locales, des structures politiques et de notre environnement sont par ailleurs porteuses d'un fort potentiel de progrès. Cependant, nous estimons qu'il est essentiel d'examiner les insuffisances du progrès social réalisé jusqu'ici ainsi que les moyens par lesquels nous pouvons éviter d'exacerber dans l'avenir les problèmes sociaux qui persistent depuis longtemps. Cette discussion doit aussi contribuer au dialogue mondial en cours sur le programme de l'après-2015 afin de s'assurer que personne n'est laissé de côté ou exclu du progrès réalisé. La contribution personnelle de l'ATD Quart-Monde à cette discussion comporte notre rapport d'étude participatif et complet intitulé *Challenge 2015: Towards Sustainable Development that Leaves No One Behind*.

Nous pensons que le développement social dans le monde contemporain est une préoccupation de chaque individu, chaque gouvernement et chaque société. Nous tenons à exprimer notre gratitude pour les progrès déjà réalisés et luttons pour la réalisation de programmes sociaux toujours plus inclusifs et plus complets qui reconnaissent la valeur et la dignité de tous. Pour atteindre cet objectif, nous suggérons que les personnes vivant dans la pauvreté servent de partenaires pour évaluer, par des méthodes participatives, l'impact de celle-ci; que des méthodes qualitatives et quantitatives soient utilisées pour recueillir des données sur la nature multidimensionnelle de la pauvreté; que les mécanismes de protection sociale et de garantie de la défense des droits de l'homme soient prévus pour les personnes vivant dans la pauvreté extrême; et que l'accès au travail décent serve de pilier du développement social dans le monde contemporain.

Propositions pour repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain

Associer les personnes vivant dans la pauvreté comme partenaires pour évaluer l'impact du développement social à travers des méthodes participatives et constituer ainsi la base des leçons tirées afin d'orienter le travail à venir

Un processus participatif permettrait aux participants de parler de la violence de la pauvreté extrême : une violation de la dignité et de tous les droits de l'homme, aggravée par la stigmatisation, la discrimination, l'humiliation et l'exclusion. La pauvreté extrême constitue un gaspillage inacceptable du potentiel humain, un gaspillage qui peut et qui doit être éliminé grâce au développement social. L'étude participative d'ATD Quart-Monde a clairement indiqué que, très souvent, le développement œuvre contre ceux qui vivent dans la pauvreté extrême, et non pas en leur faveur. Par ailleurs, les projets de développement social mal adaptés nuisent à ceux qu'ils sont censés servir. Les investissements ne produisent pas souvent les résultats escomptés chez les personnes démunies exerçant dans le secteur informel

ou ne leur fournissent pas des soins de santé, une protection sociale, un logement ou un système sanitaire de qualité.

La participation des pauvres à l'application des lois, des politiques et des programmes qui touchent à leur vie est une condition essentielle pour l'efficacité et la bonne gouvernance des programmes de protection sociale. Les personnes qui vivent dans la pauvreté devraient être considérées comme des partenaires qui peuvent contribuer à concevoir, appliquer, contrôler et évaluer ces programmes. Le droit de participer est non seulement le droit de parler sans honte ou sans crainte de représailles, mais c'est aussi le droit d'être autonome et accompagné à travers le renforcement des capacités et l'éducation en matière de droits de l'homme afin d'exprimer efficacement ses opinions. Les organisations de la société civile peuvent jouer le rôle de médiateur, mais au final, les gouvernements sont appelés à s'impliquer dans le processus visant à garantir la participation, à asseoir un climat de confiance avec les personnes les plus concernées et à permettre à ceux qui vivent dans la pauvreté d'exprimer leurs attentes. La lutte contre la stigmatisation et la discrimination est incontournable pour la poursuite du progrès social et l'éradication de l'extrême pauvreté. Le processus d'évaluation participatif met en exergue les moyens par lesquels les personnes vivant dans la pauvreté peuvent plus largement participer à ce processus de développement. En dépit des nombreux obstacles, la participation des pauvres offre des possibilités d'apprentissage ainsi que des moyens de régénération pour les personnes et les institutions qui s'occupent d'eux.

Les mesures quantitatives et qualitatives intégrées reflétant la nature multidimensionnelle de la pauvreté extrême permettent d'avoir une analyse plus nuancée et exhaustive des progrès du développement social

Ces dernières années, en dépit de progrès réels réalisés dans certaines régions en matière d'éradication de la pauvreté, l'Indice de pauvreté multidimensionnelle 2013 indique que, dans 109 pays analysés, 1,7 milliard de personnes vivent toujours dans la pauvreté multidimensionnelle, une situation définie par les privations multiples et simultanées en matière de santé, d'éducation et de conditions de vie. Selon les personnes vivant dans la pauvreté, une trop grande importance a été accordée aux critères de revenu ou de consommation. Ces mesures sont importantes et sans doute faciles à quantifier, cependant elles ont contribué à donner une image incomplète de la notion de pauvreté. Pour mieux saisir les différentes dimensions de la pauvreté, notamment son aspect social, il est nécessaire non seulement d'écouter l'avis des pauvres, mais aussi d'associer les mesures quantitatives et qualitatives en vue de formuler de nouvelles mesures, de nouvelles matrices et de nouveaux indicateurs.

Il est pertinent de rassembler et de communiquer les données ventilées afin de contrôler et d'attribuer le succès en fonction du quintile le plus bas de chaque pays. Dans le discours actuel sur le développement à l'Organisation des Nations Unies, l'on observe des appels de plus en plus nombreux à une révolution des données. Bien qu'il s'agisse d'un besoin important pour le développement futur, cela ne saurait suffire. En fonction des mesures agrégées, les États peuvent estimer qu'un objectif particulier a été atteint lorsqu'un certain pourcentage est réalisé. Toutefois, attribuer une réussite dans de telles conditions viendrait à ignorer la réalité des populations les plus touchées par l'exclusion. ATD Quart-Monde propose de mettre un terme aux évaluations en fonction des moyennes nationales et d'accorder la

mention « succès » uniquement lorsque les cibles sont atteintes dans la catégorie de revenu du quintile le plus bas ou de l'Indice de pauvreté multidimensionnelle.

Il ne peut y avoir de progrès social sans la mise en place intentionnelle de mécanismes de protection sociale et de garantie de protection des droits de l'homme des personnes vivant dans la pauvreté extrême

La protection sociale est une approche de politique sociale cohérente, fondée sur les droits, qui assure l'accès des personnes aux services de base et aux garanties sociales. Toutefois, elle est à peine, ou pas du tout, disponible pour les 1,6 milliard de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Selon les estimations de l'Organisation internationale du travail, (OIT), environ 20 pour cent de la population mondiale, ou 1,4 milliard de personnes, ont accès à une protection sociale complète, tandis que les 4 milliards restant n'ont accès qu'à une couverture limitée. ATD Quart-Monde soutient la recommandation n° 202 de l'OIT relative aux planchers nationaux de protection sociale, réaffirme que la protection sociale est un investissement sur dans la ressource humaine; et préconise des garanties de protection sociale définies à l'échelle nationale pour prévenir ou réduire la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

L'absence de la moindre protection sociale de base est l'une des principales raisons pour laquelle les personnes vivant dans la pauvreté extrême sont abandonnées à leur sort. Nous apprécions les principes directeurs relatifs à la pauvreté extrême et aux droits de l'homme ainsi que le rôle qu'ils jouent dans la définition d'une approche fondée sur les droits en matière de développement social. Nous pensons qu'une telle approche est le moyen le plus efficace de concevoir et de mettre en œuvre des planchers de protection sociale autonomisants et durables, car elle assure la conformité aux engagements en matière de droits de l'homme tant dans le contenu que dans les résultats des politiques, ainsi que dans le processus par lequel ils sont appliqués. L'égalité, la non-discrimination et la participation, ainsi que la transparence et la responsabilité effective, sont les principaux principes en matière de droits de l'homme qui devraient guider la conception et la mise en œuvre des politiques de protection sociale. L'application des mesures multidimensionnelles en matière de pauvreté conduira à une protection sociale plus adaptée et aux politiques d'éradication de la pauvreté.

Le respect du principe de l'égalité et de la non-discrimination signifie d'abord que chaque effort doit être consenti pour garantir que personne ne soit exclu ou laissé de côté. Les actions ciblées peuvent être acceptées comme étant une forme de hiérarchisation des groupes les plus vulnérables et défavorisés dans une stratégie à long terme en vue d'assurer de façon progressive une protection universelle. La mise en œuvre du principe d'égalité et de non-discrimination suppose que tous les services et avantages sont de qualité supérieure et sont accessibles et disponibles, aussi bien sur le plan géographique que financier. Les États doivent veiller à ce que les mesures de protection sociale soient complètes et intégrées et qu'elles fournissent un niveau de vie approprié.

Assurer un accès aux emplois décents pour tous est essentiel pour l'éradication de la pauvreté extrême

Le chômage et le sous-emploi constituent des fléaux pour les personnes vivant dans la pauvreté dans le monde. En 2011, l'emploi précaire, y compris le travail familial non rémunéré et le travail indépendant, représentait environ 58 pour cent de tous les emplois dans les régions en développement. Dans ces conditions, les travailleurs sont susceptibles de ne pas bénéficier d'une couverture sociale appropriée et doivent souvent accepter des salaires bas et des conditions de travail insatisfaisantes.

Dans un monde aux ressources naturelles limitées et aux inégalités croissantes, une transformation économique inclusive est nécessaire pour revisiter les modèles de production et de consommation, la répartition inégale des richesses et le pillage des ressources naturelles et pour éradiquer la pauvreté extrême. Une transformation économique inclusive comprend la protection des travailleurs du secteur informel qui sont obligés de travailler sans bénéficier des prestations de sécurité sociale telles que le congé de maternité, le congé-maladie, les pensions de retraite et les prestations d'invalidité. Une étude menée sur un groupe de femmes pauvres vivant en Île Maurice nous a révélé que, malgré ses insuffisances, le travail informel est la principale source d'emploi pour les personnes dont les chances d'accès à l'emploi formel sont réduites. Comme l'a expliquée une femme du pays, lancer une petite affaire est impossible et l'aide des pouvoirs publics ne parvient pas aux plus pauvres. Pour toucher les personnes les plus pauvres de la société, il est nécessaire de créer des possibilités de formation professionnelle spécialisée et de développement des compétences, en prenant soin d'éliminer la discrimination qui empêche les personnes qui vivent dans la pauvreté extrême d'avoir accès à ces opportunités.

Les leçons tirées du rôle que jouent les droits de l'homme et la dignité au travail pour favoriser un développement social réel et équitable ont conduit ATD Quart-Monde à demander l'intensification des actions de sensibilisation et de l'organisation collective des travailleurs sur la question des droits de ces derniers et la création des mécanismes fiables de responsabilité effective; la protection des travailleurs du secteur informel; la stimulation des petites entreprises, des microentreprises et des coopératives de travailleurs; et l'expansion des possibilités de formation professionnelle ainsi que des possibilités d'apprentissage continu pour les personnes vivant dans la pauvreté.